



Département de l'EURE  
Arrondissement d'EVREUX  
Canton LE NEUBOURG  
**Mairie d'IVILLE**

Arrêté n°5/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur  
**Rue Marcel Leclerc**  
Pendant la durée des travaux  
**circulation alternée manuellement**

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1  
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les  
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la  
circulation pendant la durée des travaux « branchement individuel neuf en soutirage pour  
Enedis »

### ARRETE

**Article 1<sup>ER</sup>**: La circulation sera alternée manuellement avec empiètement sur chaussée pendant  
la durée des travaux, du 17/05/2022 à la fin des travaux.

**Article 2** : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises  
en place par l'Entreprise SARL NVTP chargée des travaux.

**Article 3**: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue  
Marcel Leclerc.

Fait à IVILLE,  
Le mardi 17 mai 2022  
Le Maire,  
Jean-Paul LEGENDRE

